AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1785
FR0010240994-FS0508

28 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXTRADIOTV

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 214C1667 du 11 août 2014

Dans D&I susvisé il fallait lire : « Par courrier reçu le 8 août 2014, la société par actions simplifiée WMC (12, rue d'Oradour sur Glane, 75015 Paris) a précisé détenir au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, depuis le 4 juillet 2014, 1 764 515 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables[4] (BSAAR) exerçables à tout moment jusqu'au 7 novembre 2017[1], pouvant donner droit, par exercice au prix de 21,23 € par bon, à 2 087 421 actions NEXTRADIOTV[2]. »

[1] Et non 7 novembre 2014.
[2] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 08-213 en date du 10 octobre 2008.